

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue le lundi 18 janvier 2010, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minutes, à laquelle sont présents :

-2010-
JANVIER LE 18

Monsieur le Maire
Messieurs les conseillers

Loïc Lenoir
1- Jean-Claude Brochu
2- Isabelle Gosselin
3- Marcel Houde
4- Bruno Martin
5- Isabelle Roberge
6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Loïc Lenoir constate le quorum à 19 heures et 30 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-01-3500

Il est proposé par : M. Marcel Houde
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

- 1- Annulation Résolution 09-06-3445 – Asphalte Ch. Longue-Pointe
- 2- Mandat à Genivar – Projet réfection de rue.
- 3- Don à Haïti.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des sessions du 7 décembre 2009, du 17 décembre 2009 (adoption du budget) et du 17 décembre 2009 (session ajournée), de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

10-01-3501

Il est proposé par : Mme Isabelle Gosselin
Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

10-01-3502 Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge
Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

03-12-09	UMQ	Invitation Mérite Ovation
03-12-09	Le Chantier	Invitation Assemblée Publique
19-11-09	Michel Larouche	Modification loi équité salariale et le maintien
01-12-09	LeDel	Information
09-12-09	UMQ	Communiqué de Presse – Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel
08-12-09	Ministère de la Sécurité Publique	Bulletin alerte météo
18-12-09	Le Directeur Général des Élections du Québec	Rapport Évaluation
21-12-09	Canada Trust	Information
15-12-09	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale	Participation bénévole des jeunes
14-12-09	Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de L'occupation du Territoire	Guide d'Accueil et de référence pour les nouveaux élus municipaux
12-12-09	Ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport	Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTES

1) Liste des comptes

10-01-3503 Il est proposé par : M. Bruno Martin
Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 84 295.16 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DATES DE LA COLLECTE DES GROS OBJETS

10-01-3504 Il est proposé par : M. Marc Baillargeon
Que la municipalité de Beaulac-Garthby effectuera la collecte des gros objets le jeudi 10 juin 2010 et le mercredi 8 septembre 2010.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC AYLNER

10-01-3505 Il est proposé par : M. Marcel Houde
Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse le versement de l'aide financière pour l'année 2010 à l'Association des Riverains du Lac Aylmer au montant de 2 500.00 \$.

Le versement sera fait au mois de mars 2010.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2010.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette réédition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinents par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION AU COMITÉ TOURISTIQUE DE BEULAC-GARTHBY

10-01-3506

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse les versements de la subvention au Comité Touristique de Beaulac-Garthby pour l'année 2010 au montant de 8 500.00 \$ comme suit :

1^{er} versement (mars 2010) : 4 250.00 \$
2^e versement (juillet 2010) : 4 250.00 \$

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2010.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette réédition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tous documents jugés pertinents par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

**AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE DE BEAULAC-GARTHBY**

10-01-3507

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse les versements de la subvention à la Société d'Histoire de Beaulac-Garthby pour l'année 2010 au montant de 300.00 \$ et un classeur comme suit:

1^{er} versement (mars 2010) : 300.00 \$

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2009.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette réédition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tous documents jugés pertinents par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

**AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION AU JOURNAL LE
CONTACT**

10-01-3508

Il est proposé par : Mme Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby verse la subvention au Journal le Contact pour l'année 2010 au montant de 2 000.00 \$ comme suit:

1^{er} versement (mars 2010) : 1 000.00 \$

2^e versement (juillet 2010) : 1 000.00 \$

Cette subvention inclue la publication des vœux de Noel dans le journal.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2009.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette réédition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tous documents jugés pertinents par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE FAIRE UN DON À CONCERT'ACTION

10-01-3509

Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse un don au montant de 400.00 \$ à CONCERT'ACTION.

Ce don sera versé en mars 2010 pour la bibliothèque (achat de livres).

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2009.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette réédition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tous documents jugés pertinents par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION AU TOUR CYCLISTE DU LAC AYLMEYER.

10-01-3510

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby verse la subvention au Tour Cycliste du Lac Aylmer pour l'année 2010 au montant de 2 250.00 \$ comme suit:

Versement (juin 2010) : 2 250.00 \$

Cette subvention est accordée conditionnellement à ce que les activités de la Voile D'Or soit incorporées avec les activités du Tour Cycliste en conformité avec la planification de l'activité tel que présentée par monsieur Richard Gagné.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2009.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette réédition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tous documents jugés pertinents par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LES SUBVENTIONS EN LOISIRS

10-01-3511

Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby verse l'aide financière suivante pour l'année 2010:

Association des Loisirs de Beaulac-Garthby	
Association des Loisirs	8 350.00 \$

Les versements seront établit comme suit :

1 ^{er} versement (mars 2010) :	4 175.00 \$
--	-------------

2 ^e versement (juillet 2010) :	4 175.00 \$
---	-------------

Comité Récréation des Artistes	300.00 \$
--------------------------------	-----------

Le versement s'établit comme suit :

1 ^{er} versement (mars 2010) :	
--	--

L'Age d'Or	500.00 \$
------------	-----------

Le versement s'établit comme suit :

1 ^{er} versement (mars 2010) :	
--	--

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2010.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette réédition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tous documents jugés pertinents par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE

10-01-3512

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à faire le paiement à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour la cotisation annuelle 2010. Le montant est de 208.82 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

**PAIEMENT À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX
EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

10-01-3513 Il est proposé par : M. Bruno Martin
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à payer la cotisation 2010 à La Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec. Le montant est de 287.83 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter

CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH

10-01-3514 Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Loïc Lenoir, et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, à signer le renouvellement du contrat de service avec Infotech pour l'année 2010. Le montant du contrat de service est de 4 835.00 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

**AUTORISATION DE PAYER LES ALLOCATIONS POUR LES
VÊTEMENTS**

10-01-3515 Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise les employés messieurs Jean-Marc Goulet, Alain Beaudoin et Mario Chrétien à faire l'achat de vêtements de travail et de sécurité pour l'année 2010, jusqu'à concurrence de trois cent (300.00\$) dollars chacun.

La municipalité remboursera l'employé sur la présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

10-01-3516 Il est proposé par : M. Marcel Houde
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à payer la cotisation 2010 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec. Le montant est de 559.06 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

**VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centre d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

10-01-3517

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485, Boulevard Renault (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elles ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 63 492.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont les municipalités sont responsables;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée.

POUR CES MOTIFS,

10-01-3518

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ANNULATION RÉOLUTION NO. 09-05-3407 – GÉRANCE DE LA DESCENTE DE BATEAU

10-01-3519

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby annule la résolution no.09-05-3407 concernant la gérance de la descente de bateaux.

Adopté majoritairement
Le maire s'étant abstenu de voter.

Pour : Isabelle Gosselin
Marcel Houde
Bruno Martin
Marc Baillargeon

Contre : Jean-Claude Brochu
Isabelle Roberge

RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS SUR 5 ANS

CONSIDÉRANT l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans a raison d'un minimum de 3000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages a revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);

CONSIDÉRANT que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité a loger convenablement les ménages a revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT que le logement social et communautaire est une réponse a des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

CONSIDÉRANT que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

CONSIDÉRANT que moins de 200 unités de logement restent a attribuer sur les 3000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2009-2010;

CONSIDÉRANT que plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés a une absence de financement;

CONSIDÉRANT qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté a la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires a la réalisation des logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources a y investir;

CONSIDÉRANT que le programme Accès-Logis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

10-01-3520

Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby demande au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans a compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3 000 logements par année.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

REMBOURSEMENT DE LA SURCHARGE

10-01-3521

Il est proposé par : Mme Isabelle Gosselin

Qu'en référence avec notre résolution no.06-01-2203 la municipalité rembourse, un montant égal à la surcharge, aux parents d'enfants de moins de 18 ans qui doivent aller à l'extérieur de la municipalité pour pratiquer un sport.

En conséquence la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Loïc Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné à signer les chèques suivants pour le remboursement de la surcharge suite à la présentation des reçus :

M. Linda Marceau	33,00 \$
Inscription de sa fille Claudie Grondin à la Natation.	
M. Linda Marceau	33,00 \$
Inscription de son fils Samuel Grondin à la natation.	
M. Guy Massé	240,00 \$
Inscription de son fils Antoine Massé à la natation.	
M. Manon Grenier	33,00 \$
Inscription de sa fille Marie-Soleil Gagné à la natation.	
M. Jean-Francois Grondin	65,00 \$
Inscription de son fils Jean-Christophe Grondin à la natation.	

Nous devons faire le paiement de cette façon dû au fait que l'entente avec la Ville de Thetford Mines n'était pas encore en vigueur lorsque les inscriptions de ces enfants ont été faites.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ANNULATION RÉSOLUTION NO. 09-09-3520 - ENTENTE RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES CLIENTÈLES AU PROGRAMME DE NATATION OFFERT PAR LE SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE THETFORD MINES AUX CLIENTÈLES AGÉES DE 17 ANS ET MOINS

10-01-3522

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby annule la résolution no. 09-09-3520 concernant l'entente relative à l'accessibilité des clientèles au programme de natation offerte par le service des loisirs de la Ville de Thetford Mines aux clientèles âgées de 17 ans et moins.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ENTENTE RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES CLIENTÈLES AU PROGRAMME D'ACTIVITÉS SPORTIVES OFFERT PAR LE SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE THETFORD MINES AUX CLIENTÈLES AGÉES DE 17 ANS ET MOINS

ATTENDU QUE la mandataire dispose d'infrastructures sportive dont deux arénas, deux piscines et plusieurs terrains sportifs;

ATTENDU QU'il existe des disponibilités pour accueillir, à l'intérieur des programmes offerts par la mandataire, les clientèles provenant de la bénéficiaire ;

ATTENDU QUE la mandataire peut, en vertu des dispositions des articles 468 et 469 de la Loi sur les cités et villes, conclure une entente relative à l'organisation du loisir ;

ATTENDU QUE la bénéficiaire peut, en vertu des dispositions des articles 412 a) et 412 b) du Code municipal, conclure une entente en matière de loisir ;

EN CONSÉQUENCE,

10-01-3523

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Loic Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, à signer l'entente relative à l'accessibilité des clientèles aux programmes d'activités sportives offerts par le service des loisirs de la Ville de Thetford Mines à la clientèle âgées de 17 ans et moins.

Adopté majoritairement
Le maire s'étant abstenu de voter.

Pour : Jean-Claude Brochu
Isabelle Gosselin
Bruno Martin
Marc Baillargeon

Contre : Isabelle Roberge

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
(EMPIÈTEMENT D'UN BÂTIMENT) - DONALD DUQUETTE**

REMIS À PLUS TARD

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Opérer l'usine d'épuration.
3. Opérer la station de pompage.
4. Entretien des chemins d'hiver.
5. Entretien des cours d'hiver.
6. Transport de pierre (réserve).
7. Transport de gravier.
8. Visite des permis.
9. Inventaire installation septique.

10-01-3524

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte les travaux pour le mois de janvier 2010 tels que présentés dans le rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

3.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1) ANNULATION RÉS. 09-06-3445 – ASPHALTE CH. LONGUE-POINTE.

10-01-3525

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby annule la résolution no. 09-06-3445 concernant des travaux d'asphalte, avec la subvention du député, à partir de monsieur Fernand St-Laurent (Chemin Longue-Pointe jusqu'à la croix) à l'intersection du chemin Longue-Pointe Sud et Est).

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2) MANDAT A GENIVAR – PROJET RÉFECTION DE RUE

10-01-3526

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité mandate la firme Genivar dans le projet de réfection des rues Saint-François, Archambault et Beaulac.

Selon l'offre de service ZG 122214, les honoraires professionnels seront de 10,000. \$ taxes en sus et seront facturés de façon horaire.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

3) DON À HAÏTI

10-01-3527

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité accepte de verser un don au montant de 200,00 \$ à Haïti suite au tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010.

Adopté majoritairement, le maire ayant voté en faveur de cette résolution.

Pour : Marc Baillargeon
Bruno Martin
Marcel Houde

Contre : Isabelle Roberge
Isabelle Gosselin
Jean-Claude Brochu

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, Directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, Directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10-01-3528

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que l'assemblée soit levée à 20 heures 48 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, Directrice générale

Loïc Lenoir, Maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.